

**RAPPORT**  
de la Municipalité  
de Cossonay  
au Conseil communal

sur sa gestion pendant l'année **2010**

**Réf : 08/2011**

**RAPPORT DE LA MUNICIPALITÉ**  
**AU CONSEIL COMMUNAL**  
**SUR SA GESTION PENDANT L'ANNÉE**  
**2010**

Madame la Présidente,  
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Fondé sur l'article 93c de la loi sur les communes du 28 février 1956 et sur l'article 90 du règlement du Conseil communal, la Municipalité a l'honneur de vous soumettre son rapport de gestion pour l'année 2010.

L'année 2010 a été marquée par la démission, au 31 juillet, pour des raisons professionnelles, de M. Jean-Marc Evard, Municipal dont le mandat avait débuté le 1<sup>er</sup> juillet 2006. Nous ne pouvons que regretter ce départ en cours de législature ; M. J.-M. Evard a beaucoup apporté à notre Commune, notamment grâce à ses connaissances professionnelles, tant au niveau du réseau d'eau potable qu'à celui de l'évacuation des eaux. La Municipalité tient une fois encore et par le biais de ce rapport annuel, à le remercier pour la qualité de son travail et la pertinence des ses conseils et avis.

A la suite de l'élection complémentaire à la Municipalité du 13 juin 2010, nous avons accueilli, dès le 1<sup>er</sup> août, M. Claude Moinat, Conseiller communal depuis plusieurs législatures. Aucun changement n'a été effectué au niveau des dicastères ; M. Claude Moinat a ainsi repris in extenso les tâches et responsabilités de M. J.-M. Evard, à savoir : routes et chemins, eau et épuration, assainissement, services industriels et sports.

En ce qui concerne le Conseil communal, nous avons assisté à la fin du mandat de M. François Golay qui, durant 2 ans, aura assuré la présidence de votre Conseil. Durant son mandat, M. F. Golay a su clarifier diverses procédures de travail du Conseil communal, sur la base des dispositions du règlement du Conseil, notamment pour les commissions des finances et de gestion. Qu'il en soit remercié. Dès le 1<sup>er</sup> août 2010, la présidence du Conseil communal est assurée par Mme Antoinette Reymond d'Allens.

Durant les mois de février, mars et avril, la commission de gestion a rencontré individuellement tous les membres de la Municipalité. Elle a pu ainsi, au cours de ces séances, prendre la mesure de la mission dévolue à chaque membre de l'exécutif, réaliser les difficultés et contraintes auxquelles ils doivent faire face, mais aussi apprécier les résultats obtenus et travaux réalisés.

Le présent rapport résume les activités 2010 de la Municipalité. Cette dernière a approuvé ce document lors de sa séance du 9 mai 2011 ; elle vous en souhaite bonne lecture.



## **Georges Rime, Syndic**

Entré à la Municipalité le 1<sup>er</sup> janvier 1998  
Syndic depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005

### **Administration générale**

#### Municipalité / Greffe municipal

Pour traiter tous les objets relevant de l'administration générale et du fonctionnement de ses Services, mais aussi pour mener à bien toutes les tâches découlant des activités et des projets de chaque dicastère, la Municipalité a tenu 49 séances ordinaires au cours de l'année 2010, le lundi après-midi, ainsi que 2 séances extraordinaires, les 6 janvier et 16 juin, qui ont été convoquées pour traiter quelques sujets particuliers.

La rédaction des procès-verbaux constitue un registre de 265 pages au format A4, comprenant 1026 points différents. Quelque 846 lettres reçues de tiers ont fait l'objet d'une discussion au sein de la Municipalité (courrier municipal) et un nombre encore plus important de courriers, communications, informations ne supposant pas de décision municipale ont été mis à disposition des membres de la Municipalité pour prise de connaissance. Le Secrétariat municipal a rédigé et expédié 1'224 lettres différentes (sans tenir compte des séries ou lettres identiques adressées à plusieurs personnes. Le nombre d'affaires traitées par courrier électronique a encore crû. Il s'agit bien sûr d'un sentiment car nous n'avons pas mis en place un moyen de quantifier cette croissance.

S'agissant du personnel communal, l'année 2010 a été marquée par plusieurs changements dus aux départs à la retraite de quatre collaborateurs. Il s'agit de :

- |   |                   |
|---|-------------------|
| ▪ Mme Françoise Martelli, secrétaire municipale adjointe        | 26 ans de service |
| ▪ M. Raymond Cordey, chef du Service des bâtiments              | 25 ans de service |
| ▪ M. Gilbert Rapin, chef du Service des travaux et de la voirie | 20 ans de service |
| ▪ M. Christian Berger, concierge du bâtiment PAM 3              | 21 ans de service |

Mme Françoise Martelli a été remplacée par Mme Fanny Gaudin qui a débuté son activité au sein du Secrétariat municipal le 1<sup>er</sup> décembre 2010.

Avec les départs de MM. R. Cordey et Ch. Berger du Service des bâtiments et de M. G. Rapin du Service des travaux et de la voirie, nous avons pu achever la réorganisation du trio « bâtiments – travaux – technique ». Pour compenser les deux départs au Service des bâtiments, seul un collaborateur a été engagé, en la personne de M. Daniel Bourgeois qui a débuté ses activités le 1<sup>er</sup> septembre 2010. M. D. Bourgeois est responsable de l'ensemble du « Secteur » bâtiments, tout en assumant la conciergerie du bâtiment PAM 3. Au niveau du « Secteur » des travaux et de la voirie, M. G. Rapin n'a pas été remplacé et c'est M. Alain Martin qui a été titularisé en qualité de responsable de ce Secteur.

Comme vous l'avez remarqué, nous ne parlons dorénavant plus de « Service », mais de « Secteur », en ce qui concerne les bâtiments et les travaux. En effet, suite à ces changements, l'organigramme de notre administration communale a été modifié et ces deux Secteurs sont depuis la fin de l'année 2010 sous la responsabilité du Service technique.

Le rééquilibrage des tâches et responsabilités entre ces trois entités a permis finalement de diminuer de deux unités le nombre d'employés communaux. Relevons tout de même que la charge de la location des locaux qui était dévolue aux bâtiments, a été reprise totalement par la bourse communale (voir la partie consacrée au dicastère de Mme N. Baudet).

Au niveau des apprentis, nous avons dû nous séparer, au 30 mars, de l'apprentie de commerce qui avait commencé son apprentissage en août 2009. Il a été décidé de ne pas la remplacer immédiatement et d'attendre le période de recrutement des apprentis débutant en août 2011 pour cet engagement. En 2010, les services administratifs ont pu compter sur la collaboration de M. Johnny Dumuid, apprenti de commerce « G », en deuxième année depuis le mois d'août.

En ce qui concerne les Secteurs des bâtiments et des travaux, M. Benjamin Roth y a débuté ses activités le 17 août pour y effectuer sa 3<sup>ème</sup> année d'apprentissage d'agent d'exploitation. Cet engagement résulte d'un partenariat que nous entretenons avec la Fondation « Le Relais » à Morges. Dans le but de donner à cet apprenti une formation complète, il termine ainsi son apprentissage à la Commune de Cossonay, après avoir effectué les deux premières années au Relais. Durant l'année 2010, ces Secteurs ont également bénéficié des services de M. Mickaël Matthey, qui a également débuté sa 3<sup>ème</sup> année d'apprentissage au mois d'août 2010.

Neuf dossiers de demandes de naturalisations ordinaires étaient ouverts au 31 décembre 2010. Au cours de l'année, une seule demande a abouti.

Le Secrétariat municipal a assuré les opérations préliminaires lors des votations fédérales et cantonales qui ont eu lieu aux dates suivantes : 7 mars, 26 septembre et 28 novembre. Il a également réalisé les démarches et travaux nécessaires à une élection complémentaire à la Municipalité qui a eu lieu le 13 juin. A cette occasion, M. Claude Moinat a été élu avec 375 suffrages, son concurrent, M. Olivier Bapst, en ayant obtenu 116. Au 1<sup>er</sup> août, M. Claude Moinat a officiellement remplacé M. Jean-Marc Evard, démissionnaire.

#### Office communal de la population

La population résidente au 31 décembre 2010 était de 3'324 habitants, soit une augmentation de 9 unités par rapport à l'année précédente. Cela ne signifie pas pour autant que l'Office communal de la population n'a pas travaillé, puisque 277 arrivées dont 51 naissances et 261 départs dont 20 décès ont été enregistrés durant l'année.

Le "bureau des étrangers" fait partie des attributions de cet Office. Ainsi, 150 obtentions ou renouvellements de permis ont été enregistrés en 2010. La population étrangère de Cossonay compte 651 personnes, soit le 19,58 % de la population de la Commune.

Enfin, l'Office a procédé à 247 formules de demandes de documents d'identité, représentant l'établissement de 231 cartes d'identité et 16 passeports. La diminution importante par rapport à l'année 2009 au niveau des passeports principalement, provient de l'introduction du passeport biométrique au 1<sup>er</sup> mars 2010. En effet, les demandes de ces nouveaux passeports et des cartes d'identité lorsqu'elles sont sollicitées en parallèle, ne passent plus par les

communes et sont traitées directement par le Centre de biométrie cantonal, situé à la voie du Chariot 3 (Place de l'Europe) à Lausanne.

## **Finances**

### **Bourse communale**

Alors que les comptes 2009 bouclaient avec un résultat avant amortissements largement positif, soit Fr. 2'730'355.37, les comptes 2010, qui sont établis et approuvés par la Municipalité à l'heure de la rédaction de ce rapport, montrent un certain recul. Les excédents de revenus sont en effet de Fr. 1'290'357.56. La situation financière de la Commune reste cependant bonne. Pour plus de détails sur ce point, nous vous renvoyons au fascicule « Comptes 2010 », référence 07/2011, rédigé par la Bourse communale.

Nous rappelons que la Bourse communale, sous mandats reçus par la Municipalité, assure la tenue des comptes de la Commune de Lussery-Villars et de l'Association de la région Cossonay – Aubonne – Morges (ARCAM).

## **Sécurité – Police**

Aucun changement notable n'est à signaler au niveau des dispositions prises par la Municipalité pour assurer la sécurité et la police sur son territoire.

Rappelons que depuis 2004, la Commune de Cossonay confie ses tâches de police à la gendarmerie (contrat de prestations) et que les relations qu'elle entretient avec le chef et les gendarmes du poste de Cossonay sont excellentes. La présence régulière du chef de poste aux séances hebdomadaires des chefs de Service et de Secteur contribue au bon fonctionnement de cette collaboration. Les séances, quasi mensuelles, qui regroupent les représentants des écoles, de la gendarmerie et de la Municipalité, pour coordonner les interventions et actions à réaliser envers la jeunesse, se sont poursuivies en 2010.

La Municipalité a également pu compter sur les prestations de ses deux gardes municipaux qui se chargent principalement de la surveillance du parcage des véhicules. Ils assurent également quelques travaux administratifs desquels nous noterons particulièrement la notification à domicile des commandements de payer, une tâche peu agréable et souvent difficile.

Le 11 mars 2010, l'Association des communes sous contrat de prestations avec la Police cantonale (gendarmerie) a été créée à Penthaz, en présence de Mme Jacqueline de Quattro, Cheffe du Département de la Sécurité et de l'Environnement (DSE). Les objectifs de cette nouvelle association sont les suivants :

- Représenter les communes sous contrat de prestations avec le DSE dans le cadre de l'organisation policière vaudoise ;
- Favoriser l'échange d'informations entre communes concernées ;
- Défendre leurs intérêts dans le cadre de la mise en œuvre de la police coordonnée ;
- Promouvoir une approche globale et cohérente de la sécurité publique dans le Canton de Vaud ;

- Etre un lieu d'échange et de propositions en ce qui concerne l'organisation et le traitement des tâches dites du 5<sup>ème</sup> processus ou de police administrative. Proposer des solutions en matière de répartition de ces tâches entre la Police cantonale et les communes.

Les communes membres sont les suivantes : Avenches, Bercher, Chamblon, Cossonay, Cugy, Froideville, Gland, Jouxens-Mézery, Le Chenit, Le Mont-sur-Lausanne, Leysin, Montagny-près-Yverdon, Orges, Payerne, Penthalaz, Sainte-Croix, Tannay, Villeneuve et Yvonand.

M. Georges Rime est membre du Comité.

Depuis sa création, l'ACCP a été très active, particulièrement dans le cadre de la réforme de l'organisation policière et de la mise en œuvre de la police coordonnée.

### **Urbanisme et aménagement du territoire**

Malgré une attention soutenue, force nous est de constater que les dossiers en suspens au niveau de l'aménagement du territoire, soit le PGA/RPGA et la PPA de Riondmorcel n'ont pas réellement progressé au cours de l'année 2010.

En ce qui concerne le PGA/RPGA, la Municipalité recevait, le 15 avril, les considérations et remarques du Service du développement territorial (SDT), contenues dans les documents suivants :

- Préavis des Services (SFFN, SEVEN et SM) au sujet du Plan général d'affectation (PGA) et du Plan partiel d'affectation (PPA) fixant les limites des constructions du « village d'Allens ».
- Rapport d'examen préalable complémentaire selon l'article 56 LATC, concernant les mêmes objets.

Dans un premier temps, la Municipalité, avec la collaboration du bureau Urbaplan SA, s'est attelée à analyser le contenu de ces documents afin de bien mesurer les conséquences de chaque remarque et demande. Ce travail ne fut pas simple, si l'on sait que le rapport susmentionné est constitué de 19 pages !

Parallèlement, dans un courrier également daté du mois d'avril, le SDT rappelait aux Municipalités vaudoises la problématique liée aux surfaces d'assolement (Protection des surfaces liées aux cultures agricoles) qui font l'objet de la mesure F 12 du Plan directeur cantonal. Le fait que toutes les surfaces agricoles qui entourent la localité de Cossonay, à l'exception de la zone des Rochettes et des Linardes (pâturages), sont classées dans la « qualité I » ne simplifie pas la mise au point du PGA. Pour information, la mesure F 12 a la teneur suivante :

*Le canton et les communes protègent durablement les meilleures terres cultivables afin de les maintenir libres de constructions. Leur protection est assurée par la prise en compte des surfaces d'assolement (SDA) dans les plans d'aménagement du territoire. La préservation des SDA est un intérêt public majeur. Toute emprise doit être en principe entièrement compensée.*

*Des surfaces d'assolement peuvent être utilisées à des fins non agricoles mais seulement en présence d'intérêts prépondérants et sur la base d'une pesée complète des intérêts, et à condition que le contingent minimal de surfaces d'assolement à fournir par le canton reste garanti de façon durable. L'examen par le Canton de tout projet susceptible d'empiéter sur ces surfaces doit permettre de vérifier si des intérêts prépondérants le justifient.*

*Les intérêts cantonaux identifiés par le PDCn peuvent constituer des intérêts prépondérants et justifier l'atteinte à la protection des SDA si les autres conditions susmentionnées sont respectées. Le canton peut autoriser la compensation partielle des emprises ou alors y renoncer. La diminution est alors prise sur la marge de manœuvre cantonale.*

*Pour assurer une gestion durable de ses surfaces d'assolement, le Canton tient à jour l'inventaire des SDA qui est une donnée de base pour les planifications et les projets du canton, des régions et des communes.*

*Les planifications directrices régionales et communales élaborent une stratégie en matière de préservation des SDA.*

*Le Canton et les communes protègent à long terme les meilleures terres cultivables en affectant les SDA à la zone agricole (art. 16 LAT).*

Comme nous l'annoncions déjà dans le rapport de gestion 2009, la définition du périmètre centre découlant des mesures A 11 et B 11 du Plan directeur cantonal demeure la pièce maîtresse, qui lorsqu'elle sera au point, permettra de débloquer la situation. Dès le mois de mai, les allers et retours de documents et d'informations entre le SDT et la Municipalité ont été fréquents. Malheureusement, nous ne sommes pas parvenus à trouver un consensus avec le SDT sur ce sujet, avant la fin de l'année 2010. Alors que nous rédigeons le présent rapport (avril 2011), une solution semble faire l'unanimité, mais nous attendons toujours la confirmation officielle de l'Etat de Vaud.

Le PPA de Riondmorcel est également pris dans cette tourmente et au fil des semaines et des séances, nous avons compris que le SDT s'opposait à sa légalisation, déclarant que ces terrains, situés à la sortie de Cossonay, étaient trop éloignés du centre et que leur capacité en terme d'habitants était beaucoup trop élevée en regard de l'application du Plan directeur cantonal. Les communes ne peuvent en effet recevoir, hors du périmètre centre, qu'une nouvelle population limitée au 15% de la population actuellement recensée hors de ce périmètre et cela pour les 15 prochaines années. C'est dire l'importance de la définition de ce périmètre et la faible capacité de construire hors centre que possède Cossonay. Selon la dernière proposition faite par la Municipalité au SDT, la population hors centre est de 864 habitants, ce qui permet d'accueillir environ 130 habitants, alors qu'au départ, le PPA de Riondmorcel prévoyait des constructions pour recevoir quelque 350 habitants.

Toutefois, suite à plusieurs interventions de la Municipalité, le SDT pourrait admettre la légalisation d'une partie de ce plan, accordant ainsi des constructions sur les terrains situés en bordure de la route d'Aubonne et de l'actuel chemin de Riondmorcel.

Si l'on veut sauver, un tant soit peu, plus de 10 ans d'études qui à ce jour ont coûté quelque Fr. 150'000.- au propriétaire et promoteur des terrains, la Municipalité devra accorder, majoritairement, voire totalement, les possibilités de construire hors du périmètre centre au PPA de Riondmorcel.

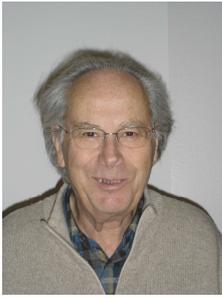
## **Promotion économique**

La promotion économique dans son sens large est assurée pour notre Commune par l'ARCAM (Association de la région Cossonay – Aubonne – Morges). Les intérêts économiques de Cossonay sont bien défendus et promus par cette association dans un cadre global et régional.

Localement, la Municipalité avec la collaboration de l'agence immobilière Morel Immo Sàrl, a mené des tractations pour la vente des deux dernières parcelles que notre Commune possédait dans les zones artisanales, soit :

- La parcelle No 227 située au chemin de Champ-Vionnet (préavis municipal No 13/2010) ;
- La parcelle No 420 située au chemin de Jolimont, au lieu-dit Champ Tiraud (préavis municipal No 03/2011).

Les ventes de ces terrains devraient se finaliser au cours de l'année 2011.



## **Bernard Keller, Vice président**

Entré à la Municipalité le 1<sup>er</sup> janvier 1998  
 Vice président depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2002

### **Informatique**

Bien qu'il ait fonctionné à satisfaction en 2010, notre système informatique a pris de l'âge et arrive à la limite de ses capacités. Le serveur est pratiquement saturé et les postes de travail sont obsolètes. La sécurité nous paraît également insuffisante en ce qui concerne la conservation des données en cas de problème grave ou de déprédation.

Alors que nous faisons des plans pour financer le remplacement complet de tout le hardware, des offres nous sont parvenues d'InfoServices SA pour changer complètement notre mode d'exploitation. Pour un prix équivalent au coût de remplacement de notre système, cette société nous offre d'héberger tous nos logiciels et données dans un serveur situé dans ses locaux sécurisés. Le travail se faisant à distance sur des postes de travail dédiés, bon marché, de modeste capacité, ne stockant plus aucun logiciel. Cela nous permettra de conserver encore un certain temps nos postes de travail obsolètes. La Municipalité a décidé d'accepter cette solution qui devrait être mise en place au cours de l'année 2011. Elle fera l'objet d'un contrat entre la Commune et InfoServices qui est notre principal fournisseur de logiciels, et qui pourra ainsi effectuer la maintenance sans se déplacer. Les sauvegardes se feront automatiquement et fréquemment sous sa responsabilité. Le tout sera placé dans des locaux offrant une sécurité sans commune mesure avec la sécurité actuelle. Le coût sera de Fr. 8.-- par habitant si nous utilisons un serveur commun à plusieurs utilisateurs, et de Fr. 11.-- par habitant si nous avons notre propre serveur.

### **Développement durable, Agenda 21**

La rédaction des fiches de mesure et de planification de l'Agenda 21 vient seulement de commencer. Cela n'a pas empêché la Municipalité de continuer les actions entreprises :

- mise à disposition de 2 abonnements généraux CFF ;
- mise à disposition d'une voiture mobility ;
- rédaction de 10 bulletins d'information Coss Infos ;

et d'en introduire d'autres :

- décision de consacrer un budget de Fr. 2.-- par habitant à la Fondation vaudoise de coopération (FEDEVACO) pour soutenir des projets d'aide au développement et apporter ainsi sa contribution à la solidarité internationale ;
- rédaction d'un règlement pour le prélèvement d'une taxe sur la consommation électrique afin d'alimenter un fonds destiné à financer, sous la forme de subventions, des projets respectant les principes du développement durable ;

- plantation de 5 arbres haute tige de qualité sur des parcelles des jardins communaux de la route de Lausanne ;
- soutien aux agriculteurs pour la réalisation de la mise en réseau des surfaces de compensation écologique (mise à disposition des études réalisées par la Commune, gratuité des services du bureau technique, etc.).

## **Forêts**

Les forêts communales ont une surface de 92 ha. Elles sont en bonne santé et semblent ne pas souffrir de l'évolution climatique pour l'instant, bien que les longues périodes de sécheresse puissent avoir un effet défavorable. En ce qui concerne l'avenir, une réflexion est en cours afin de déterminer les espèces à privilégier pour les futures plantations. L'augmentation de la température moyenne rendra notre région inhospitalière pour les résineux, comme l'épicéa et le sapin, auxquels il faudra renoncer. Ils seront remplacés par des feuillus, en particulier par des chênes. Les professionnels préconisent aussi les mélanges d'espèces en espérant que certaines réagiront bien. De plus, nous savons que les forêts mélangées résistent mieux aux ouragans.

Ces questions et bien d'autres sont traitées dans le nouveau plan directeur des forêts de plaine du district de Morges. Ce document, aux objectifs très vastes, est en cours de consultation. Il imposera l'interdiction du trafic motorisé en forêt. En ce qui nous concerne, seuls les itinéraires conduisant aux refuges seront exceptionnellement autorisés. Il établit également une classification des aires forestières en fonction de leur situation et de leurs caractéristiques. Pour le bois du Sépey, ses vocations sont la production et les loisirs. Quant aux forêts situées dans les côtes de Cossonay, elles sont en partie protectrices et doivent, à ce titre, être correctement entretenues pour bien assurer ce rôle.

Durant l'année 2010, l'entreprise forestière BMEF SA de Vaulion, avec laquelle nous travaillons, a façonné et débardé :

- 67,33 m<sup>3</sup> de bois de service feuillu
- 110 stères de bois de feu en ballots, stockés sous couvert
- 74 stères de bois de feu long

Dans le cadre d'un accord "bois contre travail", des tiers ont exploité 370 stères de bois de feu sur pied.

Les employés communaux ont nettoyé 2,1 hectares de plantations. Ils ont également nettoyé les bords de chemins et préparé deux surfaces pour les plantations du printemps 2011 (env. 1 hectare).

## **Domaines**

La Commune de Cossonay loue ses terrains agricoles fréquemment appelés « toches communales » aux agriculteurs de Cossonay. Les baux à ferme actuellement en vigueur courent sur une période de 6 ans, du 15 mars 2006 au 14 mars 2012. Au cours de l'année 2010, aucun changement n'est intervenu au sujet de ces locations. Cependant, des échanges de terrains sont en cours d'étude, notamment dans le cadre de l'acquisition d'une partie de la

gravière de Vigny, sur le territoire de la Commune de La Chaux, pour y créer une zone destinée à la pratique du bicross et du motocross.

## **Parcs et jardins**

Aucune modification notable n'a été apportée au fleurissement de la localité, à l'exception des fleurs qui ornaient les lampadaires de la rue des Etangs, supprimées en raison des travaux. Une nouvelle décoration florale de cet espace est à étudier. Egalement à la rue des Etangs, l'arbre situé devant l'entrée de la bijouterie Brunner et celle de la BCV a été abattu et remplacé par un savonnier.

## **Défense incendie**

Durant l'année 2010, le détachement d'appui (DAP) intercommunal (Dizy, Gollion, Lussery-Villars, Senarclens, Cossonay) est intervenu 10 fois. Afin d'assurer la relève des cadres, 2 sapeurs, dont un de Cossonay, ont suivi les cours pour devenir caporal. De plus, un caporal a suivi les cours pour devenir officier.

La nouvelle Loi sur le Service de Défense contre l'Incendie et de Secours (LSDIS) est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2011. Cette loi implique la création d'un SDIS régional regroupant les communes de l'ancien district de Cossonay. Le comité de pilotage chargé d'étudier les nouvelles structures a travaillé durant toute l'année 2010 et a maintenant terminé ses travaux. L'organigramme, l'estimation des coûts et les statuts de la future association intercommunale sont disponibles. Le coût par habitant prévu se situe aux alentours de Fr. 22.-- ; il est actuellement de Fr. 19.--. Les statuts font l'objet d'un préavis municipal qui a été déposé le 11 avril 2011 devant votre Conseil. Il est intéressant de savoir que cette nouvelle loi supprime la taxe « non pompier » qui était de plus en plus contestée.

## **Aide et soins à domicile**

M. Bernard Keller assume toujours la présidence du Comité de direction de l'ASPMAD du Nord vaudois (Association pour la Santé, la Prévention et le Maintien à Domicile). Il s'agit d'une tâche importante qui demande beaucoup de temps et de compétences.

La nouvelle Loi vaudoise sur l'aide et les soins à domicile est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2010. Durant l'année écoulée, les structures et les règles de fonctionnement ont été mises en place sans que cela n'interfère avec le service à la clientèle. La population âgée en constante augmentation et le maintien à domicile de cas de plus en plus aigus augmentent le volume des soins et font croître les coûts. La partie non facturable de ces coûts est prise en charge par l'Etat et les communes, à raison d'une moitié chacun. La part communale est facturée en Fr./habitant et ne fait pas partie de la facture sociale. Pour 2011, la facture se monte à Fr. 97.30 par habitant après déduction d'une ristourne de Fr. 4.15 par habitant due aux excellents résultats de 2009.



## **Nicole Baudet, Municipale**

Entrée à la Municipalité le 1<sup>er</sup> janvier 2005

### **Bâtiments communaux**

Pour mémoire, nous vous rappelons que notre Commune possède 22 bâtiments dont la liste détaillée a été publiée dans le rapport de gestion 2009.

En plus de leur gestion administrative et leur entretien courant, nous avons réalisé la rénovation d'un appartement du bâtiment locatif de la rue Neuve 7 à la suite d'un changement de locataire.

Au sujet de l'Espace Alfred Landry, la Municipalité a dû se résoudre à imposer des états des lieux à la prise et à la remise des locaux pour toutes les locations privées des week-ends en particulier. En effet, nous avons rencontré passablement de problèmes à cause de locataires peu scrupuleux et peu méthodiques au niveau des nettoyages.

### **Bâtiments scolaires**

#### PAM 1 + PAM 2

Conformément aux décisions prises dans le cadre du préavis No 11/2009 relatif à la création de cinq classes dans les bâtiments scolaires PAM 1 et PAM 2, les travaux ont été exécutés durant le premier semestre 2010, afin que ces classes soient à la disposition des élèves à la rentrée du mois d'août. Ils ont été réalisés à l'entière satisfaction de la Municipalité.

#### PAM 3

Suite au départ de M. Christian Berger, concierge, qui a pris sa retraite au 30 septembre 2010, l'appartement de fonction de ce bâtiment a été repris par M. Hans Koch qui est au service de la Commune de Cossonay, également en qualité de concierge, depuis 1998. Des rénovations ont été faites dans ce logement dont la construction remonte à 1989. La chaudière d'origine de ce bâtiment qui en assure la production d'eau chaude a été changée.

#### PAM 4

Le bâtiment scolaire PAM 4, propriété de l'ASICoPe, a été inauguré en présence de Mme Anne-Catherine Lyon, Conseillère d'Etat et Cheffe du Département de la Formation, de la Jeunesse et de la Culture, le 28 mai 2010. Les aménagements extérieurs ont été achevés durant les mois qui ont suivi.

## Collège des Chavannes

Comme le prévoit le préavis municipal No 01/2010, nous avons procédé, durant les vacances scolaires de l'été, à la première étape des travaux d'assainissement des dalles et plafonds et au changement des fenêtres du collège des Chavannes.

## **Salle polyvalente**

Au début de l'année 2010, la Municipalité a mis en œuvre la phase 1 du projet de construction d'une salle polyvalente au Pré aux Moines. L'appel d'avant-projets a été lancé et au terme des travaux du jury, c'est le projet du bureau d'architecture Fehlmann SA de Morges qui a été choisi.

Lors de la séance du Conseil communal du 14 juin 2010, le préavis municipal relatif à la phase 2 « étude de projet » a été déposé ; un crédit de Fr. 850'000.-- est sollicité. Au 31 décembre 2010, la commission chargée d'étudier ce préavis n'avait pas encore remis son rapport. Il sera finalement présenté à votre Conseil qui en acceptera les conclusions dans sa séance du 11 avril 2011.

## **Réservation et location des locaux**

Dans les derniers mois de l'année 2009, un nouveau logiciel informatique est exploité au niveau de l'administration communale, concernant la réservation et la location de tous les locaux et bâtiments communaux. L'exploitation de ce nouveau système a été confiée à la bourse communale qui est ainsi en lien direct pour la facturation des locations. Il remplace une méthode manuelle qui était gérée par l'ancien « Service des bâtiments » alors dirigé par M. Raymond Cordey, aujourd'hui à la retraite.

Après une phase délicate de transfert et quelques difficultés de « jeunesse », tous les utilisateurs de ce programme informatique et des procédures qui l'accompagnent sont très satisfaits. Le « Service de location et de réservation des locaux et bâtiments communaux » dispose désormais d'un numéro de téléphone et d'une boîte aux lettres électronique particulière.

## **Police des constructions**

Lors de ses séances hebdomadaires, la Municipalité a examiné 158 dossiers préparés par le Service technique communal, dont :

- 25 demandes pour l'ouverture d'une enquête publique ;
- 36 demandes de dispenses d'enquête publique et d'autorisation pour travaux de minime importance ;
- 2 demandes de permis de fouille.

Les enquêtes publiques concernaient les constructions suivantes :

- 1 création de nouveaux logements dans des bâtiments existants ;
- 3 bâtiments d'habitation collective ;

- 3 villas familiales ;
- 8 transformations intérieures de bâtiments ;
- 2 changements d'affectation de locaux ;
- 2 vérandas ;
- 2 piscines ;
- 1 pavillon de jardin ;
- 2 dossiers relatifs à des installations agricoles ;
- 1 reconstruction après incendie.

Au cours de l'année 2010, 16 permis de construire découlant d'une enquête publique ont été délivrés et 26 visites après travaux ont permis d'établir 22 permis d'habiter ou d'utiliser.

Comme ces dernières années, le Service technique a réalisé le contrôle de dossiers de police des constructions pour quelques communes environnantes, soit pour 2010, les communes de L'Isle, Senarclens et Chevilly.

### **Commission d'architecture et d'urbanisme de la vieille ville et d'Allens**

Cette commission est formée de 9 membres ; elle est présidée par Mme Nicole Baudet, Municipale. Le Service technique en assure toute la logistique. Au cours de l'année 2010, elle s'est réunie à 8 reprises. La consultation des pages qui se trouvent à la fin du chapitre consacré au dicastère de Mme Baudet vous donnera toutes les informations utiles concernant les activités de cette commission.

### **Santé publique**

La Municipalité a assisté aux assemblées générales des Etablissements Hospitaliers du Nord Vaudois, EHNV, de l'Association du Nord vaudois pour l'aide et les soins à domicile, ASPMAD et du Réseau de soins de la Broye et du Nord Vaudois, RNB. Concernant cette dernière association, il y a lieu de savoir que la Municipalité a décidé d'y maintenir sa présence, alors que nous aurions pu rejoindre le Réseau de soins de la Côte.

Avec la collaboration de l'Office communal de la population, la Municipalité a activé son « plan canicule » au début du mois de juillet.

### **Affaires sociales**

#### Action sociale

Le Comité de direction de l'ARAS Orbe – Cossonay – La Vallée, dont Mme Nicole Baudet est membre, a siégé à plusieurs reprises. Ses principales préoccupations ont été la réorganisation territoriale au niveau des communes qui la constituent. A ce sujet, il faut préciser que la Commune de Cossonay, comme les 21 autres communes de l'ancien district de Cossonay, désormais rattachées au district de Morges, ont toutes démissionné et demandé leur adhésion à l'ARASMA, l'Association RAS de Morges et Aubonne. Ces démarches ont été acceptées, aussi, l'ARASMA prendra désormais le nom d'ARASMAC, le « C »

correspondant à « Cossonay ». Ce transfert sera effectif au 1<sup>er</sup> juillet 2011. L'antenne de Cossonay, ainsi que son personnel, seront maintenus.

### Fondation Le Relais

La Fondation Le Relais est une organisation de protection sociale pour adultes et jeunes adultes en difficulté. Les relations entre cette fondation et la Commune de Cossonay se sont renforcées au cours de l'année 2010. Son comité de direction, dont Mme N. Baudet est membre, s'est réuni 4 fois en 2010.

### Jeunesse

La commission jeunesse s'est réunie à plusieurs reprises pour préparer l'organisation de la journée « jeunesse impliquée » qui a eu lieu le 11 septembre.

Après les différentes actions menées au sein de la Commune, il est ressorti que les jeunes avaient besoin d'un lieu et d'un cadre pour se rencontrer, échanger et partager. Ainsi, pour répondre à cette demande, la Municipalité, en collaboration avec Mlle Alexandra Evard, animatrice jeunesse, a décidé de soutenir les jeunes et de mettre à leur disposition un appartement, ouvert quelques heures par semaine et géré par des animateurs. Il s'agit de l'appartement de fonction de la salle de gymnastique du chemin du Passoir. Cet endroit a été nommé le CLAC, Centre de Loisirs et d'Animation de Cossonay ; il a été inauguré le 12 janvier 2011.

### 3<sup>ème</sup> Âge

Afin de tirer parti de la dynamique générée par l'étude effectuée en 2009, qui a permis à des personnes de manifester leur intérêt à s'impliquer dans des activités d'utilité sociale en faveur des personnes âgées à Cossonay, la Municipalité en collaboration avec Pro Senectute a décidé de créer un comité seniors dont le rôle est d'organiser des activités et des actions à leur profit.

## Affaires culturelles

### Théâtre du PAM

La dernière saison du Théâtre du Pré aux Moines a de nouveau remporté un énorme succès, plusieurs spectacles ont affiché complet. Ce succès est dû à la qualité des spectacles choisis par MM. Philippe Laedermann et Jean-François Guex, responsables de la programmation, qui ont su créer une ambiance agréable fort appréciée par un public local et régional.

La 4<sup>ème</sup> saison des conférences « Exploration du Monde », dont la promotion est réalisée par le Service culturel de Migros, a également été un succès ; toutes les conférences ont affiché complet.

La Municipalité soutient les sociétés locales qui oeuvrent dans les domaines de l'art et de la culture.

## COMMISSION D'ARCHITECTURE ET D'URBANISME DE LA VIEILLE VILLE

### RETROSPECTIVE 2010

+

Séance / date	Propriété	N° parcelle	Objet	Divers
1 <sup>ère</sup> séance 7 janvier			Revue de tous les dossiers examinés au cours de l'année 2009 suivie du repas annuel à Grancy.	Lettre Municipale aux habitants de la Vieille Ville
2 <sup>ème</sup> séance 4 février	Zwahlen Stéphane	50	Transformation d'une maison villageoise et réaménagement d'un appartement existant	Dossier 1503 Délivrance du permis Travaux en cours
	Morel Evelyne	30	Changement des fenêtres	Travaux exécutés
3 <sup>ème</sup> séance 4 mars			<b>Annulée</b>	
4 <sup>ème</sup> séance 8 avril	Cretegny Jacky et Gabrielle	516	Transformation du rural ECA 341, démolition du bâtiment ECA 342 et construction d'un nouveau bâtiment + construction d'une piscine.	Dossier 1530 Délivrance du permis Travaux en cours
	Vidal Antonio	144	Aménagement d'un logement dans les combles	Dossier 1481 Délivrance du permis Travaux en cours
	Portier Roger	895	Pose de capteurs solaires en toiture	Travaux exécutés
5 <sup>ème</sup> séance 6 mai	Egger Pascal	11	Création d'un loft dans les combles et création d'un appartement au 3 <sup>ème</sup> étage.	Dossier 1528 Fin d'enquête Permis pas encore délivré
	Commune de Cossonay (Collège des Chavannes)	382	Changement des fenêtres	Tavaux partiellement exécutés
	Guillaud-Fotseu	100	Aménagement des combles	Dossier 1529 Travaux en cours

6 <sup>ème</sup> séance 16 juin	Portier Roger	391	Construction d'une véranda	Dossier 1540 en cours – doit repasser en Comm. consultative
	Borgeaud Michel	21	Rénovation de la toiture, façades et fenêtres, remplacement de 2 tabatières par 2 velux de 55/78 et création d'une tabatière	Dossier 1541 Travaux en cours
	<u>Creteigny</u> Jacky et Gabrielle	516	Réexamen du projet relatif à la transformation du bâtiment ECA 341	Dossier 1530 Délivrance du permis Travaux en cours
7 <sup>ème</sup> séance 18 août	Portier Roger	391	Réexamen construction d'une véranda	Dossier 1540 en cours doit repasser en Comm. consultative
	<u>Rau</u> Olivier et Susana	149	Transformations intérieures, aménagement des combles et réfection de la toiture.	Dossier 1553 Délivrance du permis Travaux en cours
	<u>Henchoz</u> Rosette	135	Pose de capteurs solaires en toiture	Pas encore exécuté
	Bretagne et Soto	109, 110	Réfection des façades arrières et couleurs	Dossier 1561 Travaux exécutés
8 <sup>ème</sup> séance 23 septembre	Johnson Mark et Catherine	150	Transformations intérieures ouvertures en toiture, pose de capteurs solaires	Dossier 1556 en cours
9 <sup>ème</sup> séance 27 octobre			<b>Annulée</b>	
10 <sup>ème</sup> séance 25 novembre			<b>Annulée</b>	
11 <sup>ème</sup> séance 16 décembre	Johnson Mark et Catherine	150	Transformations intérieures, nouvelles ouvertures en toiture	Dossier 1556 en cours
	Nappez Christian et Sonia	141	Rénovation d'un ancien appartement	Dossier 1583 en cours
	Jaccard Bertrand	124	Remplacement de la porte de garage et couleur des volets à repeindre.	Dossier 1586b en cours

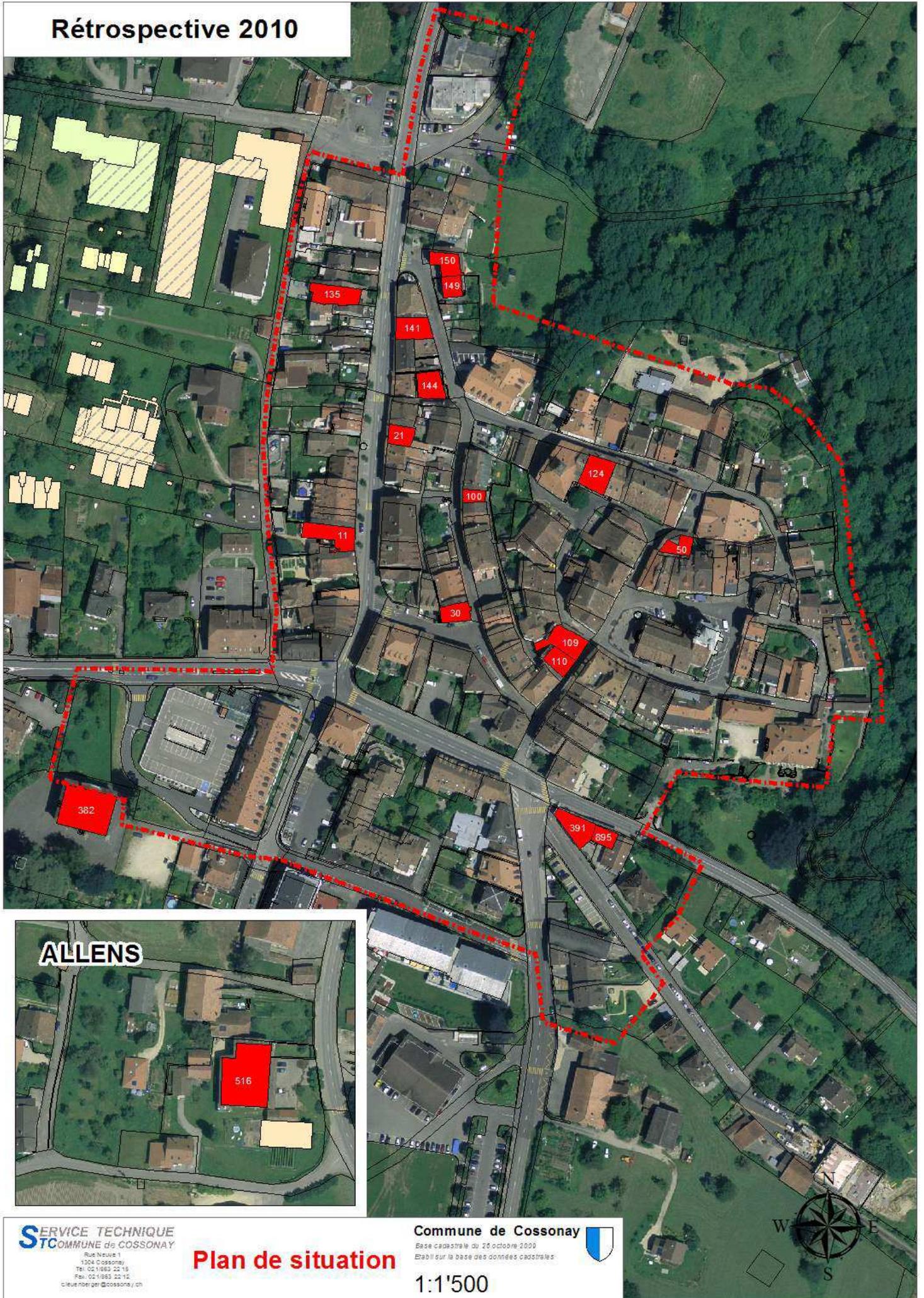
- 11 séances dont 3 annulées

- 16 dossiers traités

- Les choix de couleurs ont directement été traités par la Municipalité en collaboration avec M. Doepper du SIPAL.

Cossonay, le 19.01.2011

# Rétrospective 2010



**SERVICE TECHNIQUE**  
**ST** COMMUNE de COSSONAY  
Rue Neuve 1  
1304 Cossonay  
Tél. 02 1669 22 15  
Fax 02 1665 22 12  
cleve.hoberger@cossonay.ch

**Plan de situation**

Commune de Cossonay

Base cadastrale du 20 octobre 2009  
Établi sur la base des données cadastrales

1:1'500





## **Valérie Induni, Municipale**

Entrée à la Municipalité le 1<sup>er</sup> juillet 2006

### **Ecoles**

#### Etablissements scolaires

Notre Commune est membre de l'ASICoPe, qui regroupe 13 communes, totalisant environ 13'000 habitants.

Durant l'année scolaire 2010-2011, 849 élèves primaires et 818 élèves secondaires ont fréquenté les deux établissements scolaires, primaire et secondaire, dont les classes sont réparties dans 10 localités. Cossonay compte actuellement 257 élèves primaires et 250 élèves secondaires. En juillet 2010, 143 élèves de la région ont terminé leur scolarité et fêté leur promotion à l'aula du Pré aux Moines.

#### ASICoPe

Le comité directeur, composé de 7 membres, venant des Municipalités de Cossonay, Penthalaz, Penthaz, Senarclens, Gollion, La Chaux et Vufflens-la-Ville, s'est réuni à 25 reprises pour la gestion des tâches courantes de l'association. Les groupes de travail par dicastères (finances, transports, constructions) se sont réunis à plusieurs reprises en fonction des tâches à accomplir. Le comité a déposé 5 préavis durant l'année, auprès du Conseil intercommunal.

En février, la direction des écoles a déménagé du PAM 1 dans le nouveau bâtiment PAM 4, propriété de l'ASICoPe, qui dispose d'un droit distinct et permanent de superficie octroyé par la Commune de Cossonay. Ce bâtiment comporte, outre le secrétariat et la direction des écoles, un réfectoire pour les enseignants, des salles de travail, une bibliothèque et plusieurs salles de réunion. A la suite de ce déménagement, les locaux devenus disponibles dans les bâtiments PAM 1 et 2 ont été transformés en classes (Préavis communal No 11/2009). L'inauguration du PAM 4 a eu lieu au printemps, avec la participation de Madame La Conseillère d'Etat Anne-Catherine Lyon, des représentants de l'Etat et des 13 communes. La fête fut une réussite grâce aux élèves et à leur enthousiasme, ainsi qu'à celui de leurs enseignants, du personnel administratif et du directeur, M. Frédéric Batori.

Dans le courant de l'année, le comité directeur a eu une séance avec la Direction Générale de l'Enseignement Obligatoire (DGEO) concernant le parascolaire (accueil des élèves avant les cours du matin, durant la pause de midi et après les cours de l'après-midi). A cette occasion, la DGEO a établi une projection sur une mise en place idéale du parascolaire, en particulier en ce qui concerne la localisation des classes. Suite à cette séance, le comité a invité tous les syndicats et municipaux des écoles à une table ronde, afin de présenter la projection de la

DGEO et donner des explications sur le parascolaire. Il s'agit, pour les 13 communes, de continuer ensemble la réflexion sur ce sujet.

Au niveau des transports, depuis 2006, la doyenne de l'établissement primaire établissait la grille de base des transports scolaires (horaires et parcours) en partenariat avec CarPostal. A sa demande et pour des raisons d'organisation, cette tâche a été remise à CarPostal.

Le groupe de 4 parents qui surveillaient depuis près d'un an l'arrêt de bus au Pré aux Moines à certains moments de la semaine, s'est dissout.

Durant l'année, le dicastère des transports a eu fort à faire, entre les problèmes de discipline et de vandalisme dans les bus et les demandes de dérogation de transports toujours plus nombreuses (en particulier liées aux situations d'accueil extra-familial). Pour le moment, l'ASiCoPe maintient une politique des transports ferme, considérant que les élèves ont droit uniquement aux transports scolaires allant de leur domicile à l'école et vice-versa. Un postulat déposé par M. Paul-Henri Marguet, Syndic de la Chaux, visant à admettre l'organisation de transports de certains enfants à titre privé a été refusé par le Conseil intercommunal lors de sa séance du 29 septembre. Ainsi, une seule dérogation a été acceptée pour raisons médicales.

Le Conseil intercommunal s'est réuni à deux reprises. En mars, il a accepté le crédit relatif à l'achat de mobilier scolaire pour les 5 nouvelles classes des bâtiments du PAM 1 et 2 et adopté les comptes 2009. En septembre 2010, il a adopté le budget 2011, accepté un crédit de Fr. 130'000.- relatif à l'achat de mobilier pour les classes primaires, ainsi qu'un crédit de Fr. 90'000.- concernant une commande d'avant-projet au profit d'une construction scolaire à réaliser sur les terrains du PPA « Campagne des Chavannes ». Dans une première phase, ce complexe comportera soit une salle de gym, soit une piscine scolaire, ainsi qu'un réfectoire.

Le Conseil d'établissement s'est réuni trois fois. Il a consacré ses travaux aux points suivants : journée continue de l'élève, état des lieux sur les cantines scolaires et mise sur pied dans les communes, prévention des incivilités, réflexions quant à la mise sur pied d'une fête multiculturelle. Les membres du Conseil d'établissement ont également visité le Centre d'Orientation et de FORMation Professionnelle (COFOP) à Lausanne.

La direction des écoles secondaires a lancé un projet pilote dans l'établissement, par la mise en place d'une nouvelle grille de cours visant à intégrer la durée de la pause de midi dans le programme. Cette plage horaire permet d'unifier l'heure de fin de cours. Désormais il n'y a plus qu'une classe, dont les élèves habitent tous à Cossonay, qui termine l'après-midi, 45 minutes plus tard que les autres. Cette solution permet d'économiser sur le coût des transports et s'inscrit en précurseur par rapport à la future organisation scolaire acceptée en votation.

## **Enfance**

### Nursery – garderie Croquelune

Le 26 mai, le Réseau d'Accueil de Jour des Enfants de la Région de Cossonay (AJERCO) a résilié le contrat de mandat qu'il avait passé avec la Fondation Croquelune à Nyon pour le 31 décembre 2011, c'est-à-dire au terme des 5 ans fixes de mandat. Dès cette date, le personnel de la nursery – garderie Croquelune sera engagé par l'AJERCO.

## AJERCO

En ce qui concerne l'accueil préscolaire, le réseau comptait 66 places en garderie au début de l'année réparties entre Croquelune à Cossonay, La Toupie à Pommaples et Les Lucioles à Vufflens-la-Ville. En mai, la nouvelle garderie de Penthalaz La Chenaille a ouvert sa nursery accueillant 5 bébés ; dès août, elle a disposé de 22 places en ouvrant 17 places supplémentaires pour les autres groupes d'enfants. Le taux de remplissage moyen de ces quatre garderies, totalisant 88 places, est de 89% ! Ce résultat est excellent, d'autant plus que La Toupie est actuellement en travaux et ne peut pas accueillir autant d'enfants que d'habitude. On peut ainsi constater que le besoin d'accueil préscolaire collectif est important dans notre région et que nous n'avons pas de surcapacité. Il faut noter qu'une place en garderie permet en moyenne l'accueil de deux enfants durant la semaine.

Du côté des accueillantes en milieu familial (AMF), ex- mamans de jour, le nombre d'heures de garde s'établit à 163'130, ce qui représente une augmentation de 20% par rapport à 2009 ! L'accueil en milieu familial permet également de répondre partiellement aux besoins de l'accueil parascolaire.

Durant l'année, le comité directeur AJERCO s'est réuni à 12 reprises. Il a notamment étudié la création d'une nouvelle garderie de 22 places à Pampigny. Une commission a été mise sur pied pour préavisier sur la faisabilité du projet, sur l'adéquation des plans par rapport à l'autorisation du SPJ et sur le futur loyer à la charge du réseau. Cette commission était composée d'un membre du comité directeur, Mme Sandrine Böhlen de L'Isle, d'un membre de la Municipalité de Pampigny, Mme Ruth Müller, d'un boursier issu d'une des communes membres, en l'occurrence M. Bernard Augsburg de Cossonay et du directeur du CSR Cossonay-Orbe-La Vallée, M. Claude Borgeaud, avec voix consultative. La commission a rendu un rapport positif au mois de septembre. Le crédit de construction de cette garderie a été accepté par le Conseil général de Pampigny lors de sa première séance de 2011. Les 22 places devraient être disponibles en automne 2011. Le bâtiment sera en forme de « L » et comprendra la garderie et un bâtiment communal servant de buvette. Le projet a été bien séparé pour que les coûts à charge de l'AJERCO puissent être distingués de ceux à la charge de la Commune de Pampigny.

A noter que pour toutes les nouvelles constructions de garderies, le terrain doit être mis à disposition gratuitement par la commune siège.

Une nouvelle commission a été mise sur pied pour étudier la future garderie de La Sarraz, qui sera située sur le terrain des Guébettes ; celle-ci a été prévue pour 2012 dans le plan de développement du réseau. La commission sera composée de Mme Valérie Induni, membre du comité directeur, M. Frédéric Gasser, municipal de La Sarraz, Mme Véréna Cavin, boursière de Moiry et M. Claude Borgeaud, directeur du CSR.

L'association La Toupie a été dissoute. Le capital a été versé au réseau AJERCO et une convention a été signée afin que ce capital soit mis à disposition de la garderie La Toupie exclusivement, et ceci pour des dépenses extraordinaires uniquement.

En raison du changement intervenu au niveau des ARAS, il devenait obligatoire de changer la forme juridique du réseau, celui-ci devenant une association intercommunale. Le comité directeur a préparé de nouveaux statuts qui ont été contrôlés par le Service des Communes et des Relations Institutionnelles (SECRI) puis présentés en novembre 2010 à tous les municipaux concernés, ainsi qu'aux commissions des conseils communaux et généraux des

28 communes du réseau. Ces statuts ont été approuvés par le Conseil communal de Cossonay dans sa séance du 13 décembre.

Le Conseil intercommunal AJERCO s'est réuni deux fois. Tout d'abord en juin, date à laquelle il a approuvé les comptes 2009 et nommé un nouveau membre au comité directeur en remplacement de Mme Aurore Meige de Pommaples. M. Frédéric Gasser, municipal à la Sarraz a été élu. La seconde séance a eu lieu en octobre. Le budget 2011 a été accepté lors de cette séance.

## **Transports**

Dans le précédent rapport de gestion, nous avons fait part de trois projets, en lien avec les transports. Voici les résultats de ces différents projets :

- Cartes journalières CFF : Durant l'année, 505 cartes ont été vendues, sur un total de 730. Les habitants de Cossonay ont acquis la majorité des cartes, à savoir 344. Les autres cartes se répartissent de manière assez identique sur les 5 autres communes concernées, à savoir Cottens, Dizy, Gollion, Grancy et La Chaux. A noter que 41 cartes ont été vendues à des habitants d'autres communes. Durant l'année, l'Union des transports publics (UTP) a évoqué l'idée de rendre ces cartes journalières uniquement valables à partir de 9.00 h., tout en augmentant le prix de 20%. Suite au tollé soulevé à l'échelon suisse, l'UTP est heureusement revenue en arrière par rapport à la limitation horaire ; la Municipalité a donc décidé de renouveler cette prestation, avec la participation d'une commune supplémentaire, à savoir Senarclens.
- Mobility : La voiture installée à Cossonay, à l'avenue du Funiculaire, a été peu utilisée durant les premiers mois de l'année. Puis, tant le nombre de kilomètres parcourus que le nombre de courses effectuées ont régulièrement augmenté pour finalement dépasser les valeurs mensuelles prévues. Au vu de ces résultats encourageants, nous pouvons être confiants pour cette seconde année d'exploitation.
- CarPostal : Une course supplémentaire a été mise en place le mercredi après-midi sur la ligne Cossonay – Morges par Aclens. Cette course supplémentaire est financée par les communes desservies.

En septembre a eu lieu la semaine de la mobilité. Celle-ci a été préparée par la Municipalité avec la participation active des établissements primaire et secondaire de l'ASICoPe pour l'action « Je marche pour mon école ». Cette manifestation a rencontré un franc succès et une bonne audience auprès de la population. Elle demande cependant un investissement important au niveau des personnes qui s'en occupent. Pour cette raison, la Municipalité a décidé de n'y participer que tous les deux ans.

## **Funiculaire de la Gare à la Ville de Cossonay**

Le 9 décembre 2010, lors de deux séances tenues l'une après l'autre, à Cossonay puis à Morges, un contrat de fusion a été signé entre les Transports de la région Morges-Bière-Cossonay SA (MBC) et le Funiculaire de la Gare à la Ville de Cossonay SA. Cette fusion par absorption permettra de mettre en commun tous les moyens de ces deux sociétés, en vue

d'assurer et de développer les transports publics ferroviaires de la région, en particulier la transformation complète du funiculaire.

## **Cultes**

Tous les deux mois a lieu une rencontre entre le pasteur, M. Jean-Jacques Corbaz, le curé, M. Raphaël Chammartin et une délégation municipale composée du Syndic et de la Municipale des cultes.

En fin d'année, à la demande de l'église évangélique, une page a été créée sur le site Internet communal pour présenter cette église.

Lors de l'accueil des nouveaux habitants, les représentants de ces trois églises sont présents.

## **ORPC**

Actuellement, la protection civile de la région de Cossonay regroupe 30 communes, totalisant 23'400 habitants, ce qui représente environ 560 astreints. Deux professionnels à plein temps travaillent pour notre région, à savoir le Commandant Pierre-Alain Collet et le Chef de l'Office, Guy Hildebrand.

Aux dernières nouvelles, il semblerait que la réforme Agile prenne plus de temps que prévu. Celle-ci va redessiner les régions de protection civile, en les calquant principalement sur les nouveaux districts. Par rapport à notre région, 20 communes totalisant 13'600 habitants et 424 astreints rejoindront vraisemblablement l'ORPC de Morges, tandis que les 10 autres communes totalisant 9800 habitants pour 135 astreints rejoindront l'ORPC du Gros-de-Vaud.



## Claude Moinat, Municipal

Entré à la Municipalité le 1<sup>er</sup> août 2010, en cours de législature, en remplacement de M. Jean-Marc Evard, Municipal démissionnaire au 31 juillet 2010.

### Routes et chemins

Les employés communaux sont intervenus ponctuellement durant toute l'année pour de petites réparations au niveau de fissures et nids de poule. L'affaissement de la chaussée à la rue du Four a nécessité une intervention importante d'une entreprise de génie civil. Nous constatons qu'un effort sur l'entretien de nos routes devra être entrepris ces prochaines années.

Nous avons acquis du matériel de signalisation routière. Cet investissement était nécessaire pour changer des panneaux vieillissants ou ne répondant plus aux normes en vigueur. Nous avons aussi complété notre stock de panneaux et barrières pour les manifestations et travaux divers.

Le balayage mécanique hebdomadaire des rues est confié à la SAPJV – Société des Auto-Transports du Pied du Jura Vaudois, qui s'acquitte de cette tâche avec soin et qualité.

Pour le déneigement une nouvelle lame à neige a été acquise en remplacement de celle usée et vieille de 13 ans déjà.

Quant aux grands travaux, ils sont exécutés par des entreprises professionnelles de génie civil. En 2010, nous leur avons confié les ouvrages ci-après :

#### **1. La réfection de la Rue des Etangs et des carrefours de la Poste et du Pont (Préavis No 12/2009)**



Les travaux se sont très bien déroulés, dans une excellente ambiance. La qualité et la ponctualité étaient au rendez-vous, ce qui a permis de terminer ces derniers avec un mois d'avance sur le programme. L'objectif principal, qui consistait à fluidifier le trafic automobile tout en le ralentissant, et à éliminer les bouchons aux heures de pointe, est totalement atteint. Il reste encore à poser le tapis bitumineux sur les chaussées. Cette opération sera exécutée sur deux jours, durant un week-end, au début du mois de juillet. Signalons encore que les nouveaux lampadaires installés à la rue des Etangs sont équipés d'ampoules de nouvelle génération qui permettent une sensible économie d'énergie électrique par rapport aux anciennes installations.

## 2. La création du chemin de Champ Vionnet



Depuis de nombreuses années, seules les extrémités du chemin de Champ-Vionnet étaient réalisées. Il y a cependant lieu de savoir que l'entier de l'emprise de ce chemin figure au domaine public. Comme nous avons l'occasion de récupérer des bons matériaux graveleux du chantier de la rue des Etangs, nous avons décidé de terminer ce chemin et d'utiliser ces matériaux pour la moitié de l'encaissement. Par la même occasion, la terre végétale décapée sur ledit chemin a été acheminée sur le chantier des aménagements extérieurs

du bâtiment PAM 4. Par ces deux opérations, nous avons pu réaliser des économies substantielles. Les travaux seront terminés au cours de l'année 2011 ; il s'agit en particulier de la pose de 4 nouveaux lampadaires et du tapis bitumineux. Le chemin de Champ-Vionnet permettra l'accès à la parcelle communale No 227 dont la vente est en cours.

## 3. La réfection d'une partie du chemin de la Paix



A la suite de l'extension du réseau d'égouts en système séparatif EU + EC au chemin de la Paix, nous avons profité de procéder à la réfection de l'extrémité sud de ce chemin, touchée par les travaux.

#### 4. La réfection et le réaménagement de la rue des Terreaux (préavis No 3/2010)



En raison de l'avancement des constructions du quartier de Sécheron, les travaux relatifs à la réfection et au réaménagement de la rue des Terreaux ont débuté à l'automne 2010 et se sont déroulés à un rythme élevé. S'agissant des chambres du réseau d'égouts EU + EC, la Municipalité a choisi une solution innovante proposée par l'entreprise de génie civil. Il s'agit d'une chambre mixte qui autorise de diminuer la largeur de la fouille par rapport au système traditionnel,

à savoir une chambre pour les eaux claires et une chambre pour les eaux usées. Si les éléments constructifs de ces chambres mixtes sont plus onéreux, les économies réalisées au niveau des travaux de génie civil permettent au final, une économie globale de quelque 10 %.

Les tracés des conduites des différents services (électricité, gaz, téléseu), tels que dessinés sur les plans ne correspondaient pas à la réalité. Cette situation a fortement compliqué la pose des canalisations EU + EC. De plus la consistance du sol s'est révélée de mauvaise qualité et nous devons l'améliorer en constituant une couche de gravier plus épaisse, d'environ 20 cm.

Malgré ces difficultés et l'arrivée très précoce de la neige et du froid, les travaux qu'il était prévu de mener à bien jusqu'à la fin de l'année ont été réalisés. La couche d'enrobé bitumineux a été posée. Les travaux ont repris au mois de février 2011.

### **Services industriels**

L'éclairage public est entretenu tout au long de l'année par les collaborateurs du Secteur des travaux et de la voirie. Certaines décorations de Noël qui étaient fortement abîmées ont été renouvelées.

### **Eau et épuration**

#### Eau potable

Durant l'année 2010, ce sont 213'503 m<sup>3</sup> d'eau qui ont été consommés. Ce volume ne comprend pas l'eau des fontaines, ni celle nécessaire à l'arrosage des fleurs et massifs communaux.

Le Plan Directeur de la Distribution de l'eau (PDDE) que nous partageons avec les communes de Chavannes-le-Veyron, Senarclens, Dizy et Lussery-Villars est en voie d'être modifié. Des études complémentaires ont été menées afin d'imaginer des solutions performantes sur un territoire élargi. C'est ainsi que notre nouveau PDDE englobera les communes de Cuarnens, Gollion et La Chaux. La construction d'un nouveau réservoir dans le bois du Sépey, au lieu dit « Vigny », n'est plus retenue au profit d'un réservoir d'une contenance supérieure qu'il est prévu de construire sur le territoire de la Commune de Cuarnens.

L'étude régionale relative à l'approvisionnement en eau potable, couvrant les communes à proximité de la Venoge, du Veyron et de la Morges, réalisée sous l'égide de l'ARCAM, est aujourd'hui terminée. Le PDDE dont il est fait mention ci-dessus s'insère parfaitement dans les principes et options définies par cette étude.

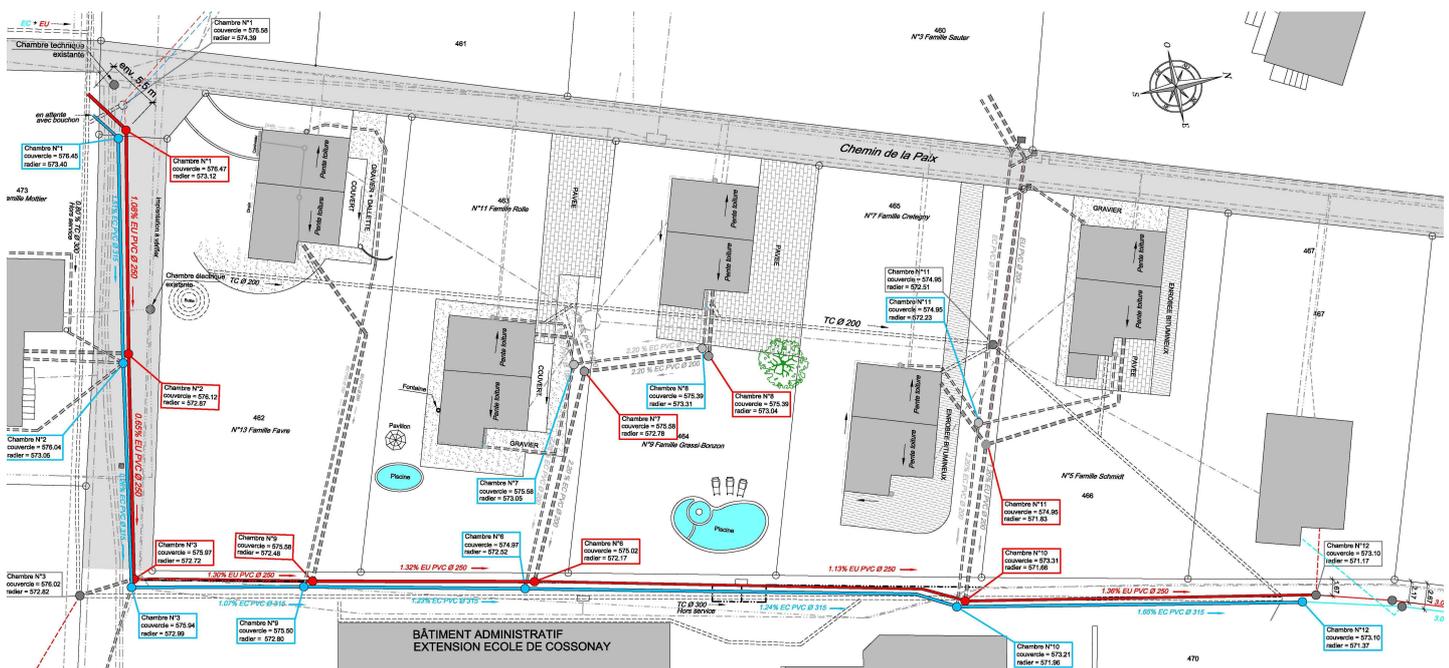
Nous avons acquis en cette fin d'année 120 compteurs d'eau qui disposent d'un système de relevé électronique à distance. Le travail de remplacement d'anciens compteurs par ces nouveaux appareils a été réalisé par les employés du Secteur des travaux au début de l'année 2011.

Nous sommes intervenus à cinq reprises pour des ruptures de conduites sur le réseau communal, soit :

- 2 fois à la Petite Rue
- 1 fois au chemin du Passoir
- 2 fois à Allens

### Epurateur des eaux

Les travaux nécessaires à l'extension du réseau d'égouts en système EU + EC, pour les villas familiales du chemin de la Paix, se sont déroulés dans de bonnes conditions. Il s'agit d'une première étape. Ces canalisations seront par la suite prolongées à l'ouest pour permettre le raccordement des bâtiments du chemin du Sau.



Pour l'entretien des collecteurs, comme chaque année à fin octobre, nos 360 grilles de route ont été nettoyées et curées par une entreprise spécialisée.

AIEE (Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées Cossonay – Penthaz – Penthaz)

Pour mémoire, il est rappelé que le Comité de direction est présidé par M. René Devantay, ancien municipal, et que la délégation de Cossonay au sein du Conseil intercommunal est composée de Mme Valérie Induni et de M. Claude Moinat, Municipaux, ainsi que de 6 membres du Conseil communal.

Comme nous l'annonçons dans notre rapport de gestion 2009, le Conseil intercommunal a accordé un crédit de Fr. 15'000'000.- pour étudier et entreprendre les travaux nécessaires au redimensionnement de la station d'épuration. Dans le cadre de ce projet, il est prévu de récupérer le méthane produit par les digesteurs et de l'introduire dans le réseau de gaz naturel, propriété de Cosvegaz SA.

**Assainissement**

Aucun conteneur enterré n'a été installé cette année. Toutefois plusieurs projets sont à l'étude pour 2011 prenant en compte trois types de conteneurs à choix, que nous devons encore comparer. Il s'agit du matériel des marques Villiger, Moncini et Molok.

Les quantités de déchets évacués en 2010, comparées à celles de 2009, sont les suivantes :

<b>Types de déchets</b>	<b>2009 En kg (3'315 habitants)</b>	<b>2010 En kg (3'324 habitants)</b>	<b>% +/-</b>
Ordures ménagères	693'665	702'735	+ 1.30
Déchets encombrants	115'300	116'040	+ 0.64
Verre	144'552	134'962	- 6.63
Papier – carton	241'730	245'735	+ 1.65
Alu – fer blanc	3'494	2'945	- 15.70
Déchets organiques	183'230	177'030	- 3.38

## Sports

La Municipalité poursuit sa politique de soutien au sport. Elle met à disposition des sociétés locales des terrains et installations de qualité et les soutient lors de manifestations importantes.

Les sociétés locales actives dans le sport à Cossonay sont les suivantes :

Le football club	Le cricket club	Le tir franc
Le basketball club	Le tennis club	Le club de pétanque
Le volleyball club	Le vélosprint	La société cynologique du
La société de gymnastique	Le moto club	Mauremont – Cossonay

La création d'un site destiné à la pratique du motocross et du bicross dans la gravière de Vigny, située sur le territoire de la Commune de La Chaux, est toujours à l'étude. Les démarches, la procédure et les consultations qui sont entreprises sont complexes. Elles sont menées conjointement avec la Municipalité de La Chaux.

## CONCLUSIONS

### LE CONSEIL COMMUNAL DE COSSONAY

- Vu le rapport de la Municipalité au Conseil communal sur sa gestion pendant l'année 2010 (No 08/2011)
- Ouï le rapport de la commission de gestion
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

### DECIDE

- d'approuver la gestion de la Municipalité pour l'exercice 2010 et de lui en donner décharge.

### AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

Le Secrétaire

G. Rime

C. Pouly